



Communauté de Communes
YONNE NORD

Marché n°2026-04 – Analyse de la vulnérabilité du territoire communautaire

***Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du territoire
pour les activités économiques, les infrastructures et les réseaux***

Règlement de consultation (RC)

*Marché de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée en
application des articles L2123-1, R2123-1 et suivants du code de la commande
publique*

Acheteur public :

Communauté de communes Yonne Nord

52 Faubourg de Villeperrot

89140 Pont-sur-Yonne

Tel : 03.86.67.99.00

<https://yonne-nord.fr/>

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président de la Communauté de communes Yonne Nord

Date limite de remise des offres :

Vendredi 25 septembre 2026 – 12h00

Table des matières

1.	Description du marché	3
1.1.	Acteur public / pouvoir adjudicateur	3
1.2.	Renseignements administratifs et techniques	4
1.3.	Objet de la consultation	4
1.4.	Estimation du marché	5
1.5.	Lieu d'exécution des prestations.....	5
1.6.	Définition des prestations	5
1.7.	Pièces constitutives du dossier de consultation.....	5
1.8.	Nomenclature CPV	5
2.	Conditions d'exécution du marché	5
2.1.	Délais du marché	5
2.2.	Unité monétaire retenue	5
2.3.	Modalités de règlement et prix.....	5
3.	Obtention du dossier de consultation par le candidat.....	6
4.	Modalités de mise en concurrence	6
4.1.	Procédure de passation.....	6
4.2.	Conditions de participation	6
4.3.	Cadre du mémoire technique	7
4.4.	Critères d'attribution (critères de sélection des offres).....	7
5.	Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres	8
5.1.	Date de remise des offres	8
5.2.	Recommandations importantes pour le dépôt d'un pli dématérialisé : se préparer à l'avance	9
6.	Contenu des offres	9
6.1.	Candidature : pièces administratives	9
6.2.	Offre : pièces techniques et financières.....	10

1.2. Renseignements administratifs et techniques

Renseignements Techniques et administratifs

M. Anthony DAGUIN

Portable : 07 66 21 30 92

Email : gemapi@ccyn.fr

Horaires d'accessibilité :

Lundi au jeudi de 9h à 12h00 - 13h30 à 17h00

Vendredi de 9h à 12h – 14h à 16h30

1.3. Objet de la consultation

Le territoire communautaire est exposé à des phénomènes d'inondation par débordement de l'Yonne ou par des phénomènes de ruissellement et de remontées de nappes.

Dans le cadre de plusieurs programmes contractuels, la collectivité se porte maître d'ouvrage d'études et de travaux de restauration des cours d'eau mais aussi de prévention des inondations. Ces travaux visent l'atteinte des objectifs européens de bon état des eaux et la protection des biens et des personnes contre les crues dans une démarche de solidarité de bassin.

Pour les mettre en œuvre, la CCYN lance le présent marché de prestations intellectuelles. Il a pour objet la réalisation de diagnostics pour connaître l'exposition actuelle des biens, équipements, activités et réseaux exposés au risque d'inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial ou remontée de nappe puis de définir la stratégie adéquate pour réduire la vulnérabilité par des mesures appropriées.

La mission est exécutée conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles (CCAG-PI) en vigueur, sauf dérogations précisées.

Le titulaire intervient pour le compte du pouvoir adjudicateur afin :

- d'identifier les aléas et enjeux exposés ;
- d'évaluer les niveaux de vulnérabilité ;
- de proposer des mesures de réduction du risque ;
- d'établir un programme hiérarchisé d'actions et d'investissements.

1.4. Estimation du marché

Le montant total du marché est estimé à un maximum de 75 000,00 €HT.

1.5. Lieu d'exécution des prestations

Le périmètre d'étude est celui de la Communauté de communes Yonne Nord (CCYN). Elle est constituée des 23 communes suivantes :

En rive droite de l'Yonne : Perceneige, Pailly, Plessis-Saint-Jean, Compigny, Thorigny-sur-Oreuse, la Chapelle-sur-Oreuse, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Sergines, Serbonnes, Courlon-sur-Yonne et Vinneuf.

En rive gauche de l'Yonne : Villenavotte, Villeperrot, Saint-Sérotin, Pont-sur-Yonne, Villemanoché, Champigny, Chaumont, Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard.

1.6. Définition des prestations

Pour la définition des prestations, se référer au CCTP.

1.7. Pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces fournies au candidat par l'acheteur public) comprend les éléments suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

1.8. Nomenclature CPV

Les nomenclatures principale et secondaire de la prestation sont les suivantes :

- 71241000-9 Études de faisabilité, service de conseil, analyse
- 71330000-0 Services divers d'ingénierie

2. Conditions d'exécution du marché

2.1. Délais du marché

Le début de la prestation est fixé à compter de la notification du marché pour une durée de 18 mois.

2.2. Unité monétaire retenue

L'unité monétaire utilisée pour cette consultation est l'euro.

2.3. Modalités de règlement et prix

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement en vigueur est le délai légal. A titre indicatif, à la date du lancement de la consultation, il est de 30 jours.

3. Obtention du dossier de consultation par le candidat

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est fortement recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin d'être tenue informée des modifications éventuelles intervenant en cours de la procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, etc.).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

4. Modalités de mise en concurrence

4.1. Procédure de passation

Conformément aux articles L2123-1, R2123-1 et suivants du Code de la commande publique, la présente consultation est lancée selon une procédure nationale adaptée pour l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles.

4.2. Conditions de participation

La prestation requiert des compétences en hydrologie et hydraulique, gestion du risque inondation, analyse de vulnérabilité et conduite de diagnostics, urbanisme et aménagement, cartographie (SIG) ainsi que dans l'animation de réunions. Pour cela, le candidat peut se présenter en groupement à moins qu'il ne dispose de ces compétences en interne.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres et réputée complète, sera ouverte. Toute pièce oubliée lors de l'envoi principal de l'offre et transmise ultérieurement par un envoi complémentaire, dans les délais de remise des offres, sera versée au dossier.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des plis. Les offres des candidats sont analysées et classées en application des critères d'attribution définis ci-après. Au préalable, le pouvoir adjudicateur aura éliminé les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées.

4.3. Cadre du mémoire technique

Afin de permettre à la collectivité d'apprécier la valeur technique de l'offre présentée, le soumissionnaire doit expliciter dans son mémoire technique sa proposition technique comprenant notamment :

Eléments à développer
Méthodologie mise en œuvre : Description détaillée de la méthodologie de mise en œuvre de la prestation au regard des attendus exprimés dans le CCTP (organisation de la mission, méthodologie, calendrier prévisionnelle) L'ensemble des moyens affectés au marché devra être décrit, phase par phase, dans l'offre produite par le soumissionnaire, que ces moyens relèvent du soumissionnaire ou d'éventuels sous-traitants. Le prestataire proposera le nombre de réunions, de rencontres ou d'interviews (présentiel ou téléphonique) qu'il choisira de réaliser dans sa méthodologie à des étapes clés de la présente mission. Il fournira des exemples de documents réalisés par le candidat auprès d'autres collectivités (Diagnostic de vulnérabilité/cartographie des aléas/enjeux/rapport de synthèse/programme et fiches actions)
Moyens humains et matériels affectés à la prestation : Description détaillée des moyens humains et du matériel mis à disposition dans le cadre de la prestation, de leurs compétences, et de leurs expériences professionnelles au regard du contexte et des attendus de la mission

4.4. Critères d'attribution (critères de sélection des offres)

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Critère n°1 « Valeur technique » sur 70 points

Sous-Critères Valeur technique	Désignation	Pondération en points
1	Compréhension des enjeux et méthodologie	35
2	Organisation de la mission et moyens mobilisés (expériences)	20
3	Qualité des livrables et planning	15

Critère n°2 : « Prix » – Notation sur 30 points

Le critère « Prix » est jugé en fonction du montant du DQE, en euros HT, proposé par le soumissionnaire, selon la formule suivante :

Note de l'offre = 30 x (montant DQE en € HT prix le plus bas) / montant DQE en € HT de l'offre du candidat analysé

En cas de discordance entre le BPUF et le DQE, les indications portées au BPUF prévaudront sur celles du DQE et le DQE sera modifié en conséquence sans qu'il ne soit demandé au candidat de confirmer les modifications opérées.

Conformément au code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de justifications assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le soumissionnaire concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

De plus, les offres inappropriées sont éliminées mais les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. En tout état de cause, lorsque la négociation a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

La somme des notes techniques et financières par candidat donne un total maximum de 100 points. Les offres seront classées selon la note totale obtenue par chaque candidat. L'offre la mieux disante sera retenue.

5. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres et réputée complète, sera ouverte. Toute pièce oubliée lors de l'envoi principal de l'offre et transmise ultérieurement par un envoi complémentaire, dans les délais de remise des offres, sera versée au dossier.

Les offres sont exclusivement déposées de manière dématérialisée sur le profil d'acheteur de la CCYN dans les conditions suivantes :

<https://www.ternum-bfc.fr>

Les dossiers transmis hors délai seront rejetés.

5.1. Date de remise des offres

Les offres devront parvenir avant le vendredi 25 septembre 2026 à 12 h 00.

Le délai de validité des offres est de 180 jours.

Les candidats présenteront leur réponse au moyen de fichiers comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Il est rappelé que seule la transmission électronique complète avant l'heure limite de réception des offres constitue une offre électronique remise dans les délais. Une offre électronique, en cours de transmission au moment de l'heure limite de réception des offres est une offre reçue hors délai.

5.2. Recommandations importantes pour le dépôt d'un pli dématérialisé : se préparer à l'avance

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance. Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.

5.3. Formats de fichiers acceptés

Pour la transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre : - Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt), - Format texte universel (.rtf), - Format PDF (.pdf), - Formats images (.gif, .jpg et .png), - Format pour les plans (.dxf et .dwg). Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

6. Contenu des offres

6.1. Candidature : pièces administratives

Les candidats doivent produire un dossier complet, rédigé en français, dûment daté.

Les prix à indiquer sont les prix hors taxes, s'il y a lieu de préciser le taux des taxes appliquées.

Les documents de candidature suivants seront remis par le candidat :

- L'Acte d'engagement : à compléter et dater par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché dont l'exemplaire original est conservé dans les archives du maître d'ouvrage fait seule foi. En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et paiement par cotraitant sera précisée en annexe de l'acte d'engagement
- La lettre de candidature / Désignation du mandataire par ses co-traitants, formulaire DC1 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, formulaire DC2 : téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Le cas échéant, déclaration de sous-traitance, formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise candidate
- Un extrait K ou K bis RCS de moins de 3 mois,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- une attestation fiscale de moins de 6 mois, permettant de justifier de la régularité fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés), pouvant être obtenu directement en ligne via le compte fiscal (<https://www.service-public.fr/professionnels->

[entreprises/vosdroits/R14668](#)) (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA, ou auprès du service des impôts via le formulaire n° 3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur...);

- Une attestation d'assurance en cours de validité.

6.2. Offre : pièces techniques et financières

Les documents de l'offre suivants seront remis par le candidat :

Le bordereau des prix unitaires (BPU) **en version excel et pdf**, complété dans son intégralité et daté,

Le détail quantitatif estimatif (DQE) **en version excel et pdf**, complétés en intégralité,

Le mémoire technique :

- Il présente les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché. Un document unique est à remettre en cas de groupement d'entreprises, qui devra notamment permettre d'évaluer son offre au regard des critères énoncés à l'article 2.5 de la présente lettre de consultation.
- Le mémoire précise l'organisation mise en œuvre et le calendrier qu'il envisage pour respecter l'échéance de remise des livrables. Le mémoire technique doit répondre à minima à tous les éléments évoqués.
- Les références du candidat pour des prestations similaires ou qualification appropriées réceptionnées au cours des 3 dernières années ou en cours d'exécution, de natures et d'importances équivalentes, précisant les lieux et dates de réalisation, la nature, l'importance, la complexité et le coût des prestations ainsi que le rôle du candidat. En particulier, le candidat transmettra des exemples de livrables réalisés selon les éléments évoqués dans l'article 4.3 du présent document
- Le mémoire précise également les effectifs du candidat et l'expérience de chaque membre de l'équipe intervenant dans le cadre des prestations (et non de l'ensemble du personnel).

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira :

- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales datant de moins de 6 mois ;
- Les attestations d'assurance nécessaires à l'exécution du présent marché en cours de validités.

Les organismes ou sociétés non soumis à l'une des obligations fiscales doivent impérativement le signaler.

Le candidat est réputé, avant la remise de son offre, avoir examiné toutes les indications des documents du dossier de consultation, s'être assuré qu'elles sont suffisantes et concordantes, s'être entouré de tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du pouvoir adjudicateur.